## FLEURET DAMES SENIORS U23 - SAISON 2025 - 2026 RÈGLES SPÉCIFIQUES DE SÉLECTION



Epreuves de référence	Dates	Critères de sélection	
Championnat d'Europe U23 à Calgari		Les deux premiers du classement sélectif seront sélectionnés. Les deux autres titulaires ainsi que les 2 remplaçants seront désignés par le comité de sélection	
Epreuves sélectives (Coef 5)	Dates	Quotas	Critères de sélection
Coupe du monde Majorque (ESP)	6-8/11/2025	12	- Cf critères de selection Senior
Coupe du monde de BUSAN (COR)	5-6/12/2025	12	- Cf critères de selection Senior
Coupe du monde de Hong Kong (HGK)	9-10/01/2026	12	- Cf critères de selection Senior
Grand prix de Turin (ITA)	5-7/02/2026	12	- Cf critères de selection Senior
Coupe du monde Le Caire (EGY)	5-7/03/2026	12	- Cf critères de selection Senior
Grand prix de Lima (PER)	20-21/03/2026	8 à 12	- Cf critères de selection Senior
Epreuves sélectives (Coef 1)	Dates	Quotas	Critères de sélection
France D1 à Paris	20/12/2025	Sélection	- Sur sélection
Epreuves sélectives (Coef 0,5)	Dates	Quotas	Critères de sélection
CN 2 Valence	16/11/2025	Libre	
CN 3 Bourg la Reine	25/01/2026	Libre	
CN 4 Bordeaux	15/02/2026	Libre	
CN 5 Melun	12/04/2026	Libre	

ATTENTION : Si une tireuse U23 est en course pour les europes et les mondes le staff fédéral se donnera le droit de pas le faire participer aux Europes U23 afin de préparer au mieux les épreuves terminales seniors

Les stages nationaux sont une sélection fédérale, ils sont donc obligatoires. Tout manquement au stage devra être justifié de la manière suivante :

- En cas de blessure ou maladie, faire constater la blessure ou maladie par le médecin fédéral, ou le médecin des équipes de France jeunes.
- En cas d'examen scolaire ou universitaire, fournir la convocation de l'épreuve en question.
- En cas de force majeure personnelle (décès, maladie d'un proche etc...), prendre contact directement de l'entraîneur national de la catégorie.

Tout manquement à ces obligations pour faire l'objet d'un retrait de sélection en compétition internationale.

Les regroupements équipe de France (stages ou compétitions internationales) demeurent sous la responsabilité et l'autorité de l'encadrement fédéral.